

# Cet art si délicat de créer un blason

**DÉCRYPTAGE** Dans le cadre du projet de fusion entre Gimel, Saint-Oyens et Saubraz, il a fallu créer armoiries et blasonnement. Avec un résultat qui, comme toujours avec cet exercice pour le moins sensible, fait débat.

PAR JOCELYNE LAURENT

«**D**e gueules à deux grues d'argent, l'une contournée, l'autre entrelacée et issant de la pointe, le chef d'or chargé de trois étoiles de gueules.» Cette description, en langage héraldique, c'est celle des armoiries de la – peut-être – future commune fusionnée de Gimel. Quelques mots, traits et couleurs qui font parler à Gimel, Saint-Oyens et Saubraz.

Alors que la fusion entre les trois localités sera au menu des conseils le 19 juin prochain, puis fera l'objet, en cas de validation, d'une votation populaire le 28 septembre, impossible, en effet, de ne pas saisir sur place combien la question des armoiries est centrale.

Pour créer ce nouveau blason, le comité de pilotage du projet de fusion a fait appel à Olivier Delacrétaz, héraldiste.

Une fois analysé par ce comité et par les municipalités, le projet a été soumis aux Archives cantonales vaudoises en vue d'obtenir leur assentiment. Avec un impératif en particulier à respecter: le dessin devait être conforme au blasonnement (la description de l'écu).



peuvent paraître contradictoires. Il faut que le projet d'armoiries rappelle chacune des communes impliquées dans le processus de fusion, en leur donnant une importance à peu près égale, tout en affirmant l'unité de la nouvelle entité communale», explique l'héraldiste. La création se complique d'autant plus quand le processus implique de nombreuses collectivités.

Le graphiste a rencontré à quatre ou cinq reprises le groupe de travail «armoiries», tout en menant ses propres recherches sur la géographie et l'histoire des trois communes.

«Nous lui avons transmis que ce serait préférable d'éviter de reprendre les jumeaux nus qui figurent sur les armoiries de Gimel (ndlr: qui datent de 1922), au vu de la sensibilité de ce sujet aujourd'hui», explique le syndic des lieux, Philippe Rezzonico, également membre de ce groupe de travail.

Olivier Delacrétaz a ainsi choisi de rappeler la gémellité gimelane en doublant le motif de la grue, présent sur les armoiries de Saubraz. Pourquoi cet oiseau et pas l'aigle de Saint-Oyens? «Il faut rattacher le plus possible l'héraldique à l'histoire locale. La grue de Saubraz

rappelle que la commune faisait partie de la baronnie d'Aubonne, que la maison de Gruyère posséda de 1393 à 1554 et dont les armoiries représentaient une grue.»

## Sentiment d'identité à prendre en compte

Dans le nouvel écu, le graphiste a repris la couleur rouge (gueules, en langage héraldique) présente sur celles des trois communes, ainsi que le jaune (l'or) visible sur celles de Saint-Oyens et Saubraz. Enfin, la fusion à trois est symbolisée par trois étoiles rouges, qui rappellent celle, unique et jaune, de Saubraz.

Lorsque les grandes lignes de la convention de fusion ont été présentées aux habitants des trois communes, à Gimel, le 25 mars dernier, le court débat n'a porté pour l'essentiel que sur les armoiries. Le Gimelain Luc Durussel s'est insurgé de la disparition des jumeaux nus sur les nouvelles, affirmant ne pas être convaincu de la proposition présentée.

Pourquoi ne pas avoir repris les trois motifs présents sur chacune des armoiries? «Ces dernières doivent être lisibles et

## Le b.a-ba de l'héraldiste

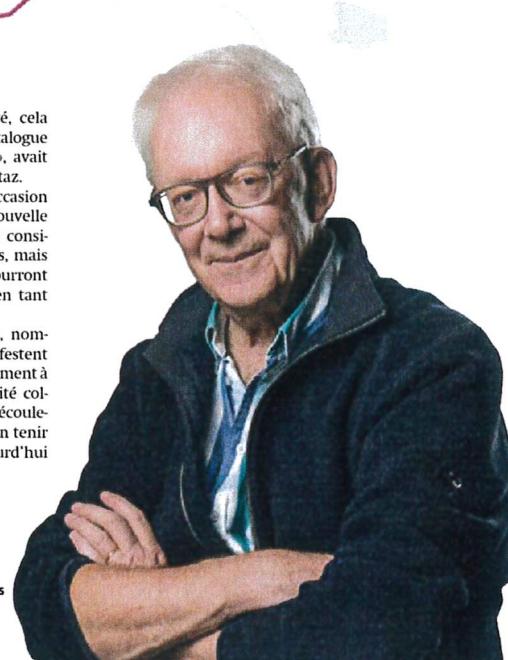
Olivier Delacrétaz a déjà réalisé une vingtaine d'armoiries de communes souhaitant fusionner, dont celles, récemment, de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu, qui ont scellé leur union, ou, plus anciennement, celles de Terre Sainte (2010) et d'Asse-et-Boiron (2015), dont les mariages n'ont pas été célébrés.

L'héraldiste en crée également pour les familles et les individus. Il est également l'auteur de «Balade en héraldique vaudoise», paru en 2023 dans la collection Cahiers de la Renaissance vaudoise. Il liste dans cet ouvrage les trois principes fondamentaux de la composition héraldique, à savoir la lisibilité, la réversibilité et l'exclusivité.

«La fonction identificatrice de l'écu impose à l'héraldiste de rechercher d'abord et en toute chose la lisibilité», explique-t-il. De cette exigence découle la règle d'incompatibilité: «Ni métal sur métal ni couleur sur couleur». En clair, des armoiries présentant une grue d'argent sur un fond d'or seraient incorrectes, tout comme un sapin vert sur un fond rouge. Leur simplicité et leur unité sont elles aussi des facteurs de lisibilité, précise l'auteur.

La réversibilité indique que l'écu réalisé dans les règles de l'art doit pouvoir être blasonné, c'est-à-dire décrit avec des termes précis reconnus par les héraldistes. «Mais il faut aussi qu'on puisse suivre le chemin inverse: placé devant un blasonnement isolé, recomposer l'image sans risque d'erreur. Il n'y a pas d'exception à cette exigence, qui distingue le système héraldique européen de tous les autres», affirme Olivier Delacrétaz. Enfin, le blason doit être unique, comme son détenteur. «On peut y ajouter la règle du bon goût et de la mesure», conclut l'habitant d'Essertes.

Pour en savoir plus: Olivier Delacrétaz, «Balade en héraldique vaudoise», 2023, collection Cahiers de la Renaissance vaudoise: [www.atelier-heraldique.ch](http://www.atelier-heraldique.ch)



avoir une certaine unité, cela ne doit pas être un catalogue disparate et hétéroclite», avait répondu Olivier Delacrétaz. Il a été rappelé à cette occasion que les armoiries de la nouvelle commune seront celles considérées comme officielles, mais que les anciennes pourront toujours être utilisées en tant qu'écus villageois.

«Lors d'un changement, nombre de citoyens manifestent avec vigueur leur attachement à ce symbole d'une identité collective qui résiste à l'écoulement du temps. Il faut en tenir compte», conclut aujourd'hui l'héraldiste.

Créé par Olivier Delacrétaz, le blason retenu pour la fusion intègre divers éléments de ceux des actuelles communes de Gimel, Saubraz et Saint-Oyens. DR

Les armoiries doivent être lisibles et avoir une certaine unité, cela ne doit pas être un catalogue disparate et hétéroclite."

OLIVIER DELACRÉTAZ  
HÉRALDISTE

«Nous avons validé la proposition des futures armoiries de la commune issue de la fusion de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz car elle est correcte d'un point de vue héraldique. Ce qui fait foi, c'est le blasonnement», explique Jérôme Guisolan, archiviste aux archives cantonales. Et y a-t-il des normes spécifiques dans le cas précis de la création d'armoiries de communes qui ont l'intention de se marier? «Non», répond Jérôme Guisolan. Ce sont les mêmes règles qui s'appliquent à l'héraldique depuis le Moyen Âge.»

## Symboliser l'unité et honorer le passé

Olivier Delacrétaz, en fin connaisseur de l'art du blason, s'est appuyé sur ces grands principes (lire ci-contre), tout en se fixant ses propres consignes. «Je me pose deux exigences qui